



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE REGLEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION

Le collège Marie Curie vous propose dès la rentrée 2017 de régler les factures relatives aux frais de demi-pension par **prélèvement automatique** sur votre compte bancaire.

Pourquoi choisir le prélèvement automatique ?

Car c'est un moyen de paiement

- **GRATUIT** : Aucun frais à votre charge
- **SUR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer ou de chèques à faire transiter par l'intermédiaire de vos enfants. Vous êtes sûr de régler votre facture sans risque de retard, même en cas d'empêchement.
- **SIMPLE** : un échéancier vous sera envoyé courant septembre. Il vous indiquera la date et le montant prévisionnel de chacun des 9 prélèvements (novembre à juillet). Sauf avis contraire de votre part transmis par écrit, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit pour la durée de la scolarité de votre enfant au collège.
- **SOUPLE** : Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale...Un simple courrier pour avvertir le service intendance de l'établissement et lui envoyer votre nouveau RIB.

Comment faire ?

Il vous suffit de nous retourner simplement le **mandat de prélèvement** ci-joint, complété et signé accompagné d'un **relevé d'identité bancaire**. L'établissement se charge de l'envoi du document destiné à votre établissement financier.

Modalités pratiques :

- Les prélèvements seront effectués entre le 6 et le 8 de chaque mois, du mois de novembre 2017 au mois de juillet 2018.
- A la fin de chaque trimestre (en janvier-avril-juillet), un ajustement du prélèvement sera effectué afin de tenir compte du montant exact dû pour le trimestre (éventuelles remises d'ordre, attributions d'aides, etc...). Si des trop-perçus sont constatés, ils seront remboursés à chaque fin de trimestre.
- Chaque trimestre, la facture de demi-pension sera distribuée à vos enfants. Elle ne constituera pas un appel à paiement mais un document de contrôle et d'information.
- Dans le cas où un prélèvement serait rejeté par votre banque, il ne vous sera plus possible de bénéficier de ce moyen de règlement.

**Ce mode de paiement est réservé aux familles des élèves non boursiers ou boursiers
TAUX 1**

Cette procédure étant facultative, si vous souhaitez ne pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement et de cantine sera exigé dès réception de la facture émise chaque trimestre par chèques ou espèces.

Pour tous renseignements, Mme REUX, gestionnaire du collège, reste à votre entière disposition au 05 58 57 15 15.



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ECHEANCIER

2017 - 2018

Trimestre 1 : 04/09/2017 au 16/12/2017

14 semaines

	en jours
8 Novembre	45
7 Décembre	45
8 Janvier	Ajustement*

Trimestre 2 : 03/01/2018 au 14/04/2018

13 semaines

	en jours
8 Février	45
8 Mars	45
6 Avril	Ajustement*

Trimestre 3 : 02/05/2018 au 07/07/2018

10 semaines

	en jours
7 Mai	45
7 Juin	45
6 Juillet	Ajustement*

***Le prélèvement d'ajustement correspond à la différence entre le tarif du trimestre et les deux premiers prélèvements.**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable de 0400033U à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent comptable de 0400033U.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 90 ESD 833657

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable de 0400033U

Adresse : 46 PLACE DE LA LAICITE

Code postal : 40370

Ville : RION DES LANDES

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				(
--	--	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable de 0400033U. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable de 0400033U.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.